

2. f. G. p. 74.

D'autre part: et Josephte Deblois fille de Francois Deblois
 et de Marie Guizon de cette paroisse d'autre part: Ne
 s'étant découvert aucun autre empêchement au dit mariage
 que celui du quatrième degré de parenté dont les parties
 ont obtenues dispense de M^{seigneur} de Doyle: sous
 soussigné' prêtre curé de la dite famille isle d'Orléans
 avons reçu leur mutuel consentement de mariage
 et leur avons donné la benediction Nuptiale selon
 les ceremonies prescrites par notre mère l'Église
 romaine et ce en présence de Francois Dellein pere Francois
 Dellein frere. Joseph Détourneau. Francois Deblois pere, Joseph
 Deblois, Jean-Baptiste Cornettier dit Grandchamp, dont quelques-uns
 ont signé avec nous.

S. asselin S. Guichard

Le onze novembre mil sept cent quatre-vingt deux

M. de Jacques Martineau
 Martineau
 et Agnès Droinn
 Droinn

après la publication d'un bans de mariage faite
 au prône de notre M^{seigneur} paroissiale entre Jacques
 Martineau fils d'Augustin Martineau et de defunte
 Françoise Martie' de cette paroisse d'une part: et
 Genevieve Droinn fille de feu Étienne Droinn et
 de Marie Teclé Guizon de cette paroisse d'autre part.
 Les parties ayant obtenues dispense de deux bans de
 M^{seigneur} Briand Evêque de quebec Comme il apert
 par les presentes en date du trente octobre de la
 même année, restés entre nos mains; et ne s'étant
 découvert aucun empêchement au dit mariage

quatre-vingt deux
 de mariage fait
 par trois dimanches
 Tancet fils de Baptiste
 de cette paroisse d'une
 fille d'Etienne Droinn
 cette paroisse d'autre
 autre empêchement
 quatrième degré de
 M^{seigneur} dispense de
 sous soussigné' prêtre
 d'Orléans avons reçu
 nous avons donné la
 les ceremonies prescrites
 de l'Église romaine et ce en
 et pere de François
 par: Étienne
 Baptiste Cornettier
 ainsi que l'apert
 par ligner
 S. Guichard
 quatre-vingt deux
 bans de mariage faite
 paroissiale par trois dimanches
 de l'Église romaine et ce en
 de cette paroisse

Nous Souffigne' prêtre Curé de la Ste famille isle
 d'Orléans avons reçu leur mutuel consentement et
 leur avons donné la benediction nuptiale selon les
 Ceremonies prescrites par notre mere Latte Eglise
 romaine et la en presence D'augustin Martineau
 pere, Charles Martineau frere, Jacques Droinn
 oncle de L'epouse, Bazile Bocher, Thome
 Droinn frere de L'epouse qui ainsi que L'epouse
 et L'epouse ont déclaré de s'avoir signés.

J. Guichaux ptre

Lep de
 Charles
 Francois
 Gagnon

Le trois Decembre mil sept cent quatre-vingt deux
 par nous prêtre Souffigne' a été inhumé dans le
 cimetiére de cette paroisse le corps de Charles Francois
 fils de Charles Francois Gagnon et de Marie Charlotte
 Dabois décédé d'hyer age de deux mois environ. presens
 Jean-Baptiste Primout et autres.

J. Guichaux ptre

Bap
 de Marie Anne
 Guignon

Le dix huit Decembre mil sept cent quatre-vingt deux
 par nous prêtre Souffigne' a été baptisée Marie
 Anne Aie d'hyer du legitime mariage de Claude
 Guignon et de Marie Gagnon. Le parrain a été Jean
 Plante et La marraine Brigitte Gauthier Epouse de
 Claude Guignon. Le parrain seul a signé avec nous
 le pere absent.

J. Guichaux ptre

16111PL91110

1783

Le huit janvier mil sept cent
 Souffigne' a été Doyen
 du legitime mariage
 Louis Wildeau.
 marraine Marie fele
 Charland qui ainsi
 signés.

Le huit janvier mil sept cent
 prêtre Souffigne' a été
 mariage de Joseph G
 parrain a été Pierre
 Abondance Guérard
 ainsi que le pere

Le dix huit janvier mil sept cent
 prêtre Souffigne' a été
 legitime mariage de Jo
 le parrain a été Joseph
 Racine qui ainsi qu
 signés.